

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 juin 2018

n°2

page 1/4

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.TREMBLAIS donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (1) :

M.BEN EMBAREK

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1) Suite à la réussite au concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe d'une gestionnaire paie/carrière de la direction des ressources humaines, il est demandé de créer un poste dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, afin de pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint administratif sera supprimé, après avis du comité technique.

2) Suite à la mutation de la chargée de la gestion administrative du personnel et du suivi budgétaire et à la faveur d'une réorganisation des missions du pôle paie/carrière de la direction des ressources humaines, il est demandé de créer un poste de référent de la gestion administrative et du temps de travail dans le grade d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.

3) En raison de la mutation d'une gestionnaire absences/retraites de la direction des ressources Humaines, et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste sur les grades d'adjoint administratif principal de 2ème ou de 1ère classe, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint administratif sera supprimé, après avis du comité technique.

4) Suite à la réussite au concours de rédacteur d'une assistante de développement du tourisme au sein du service tourisme, attractivité du territoire et patrimoine historique, il est demandé de créer un poste dans le grade de rédacteur, à temps complet, afin de pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.

5) Suite à la mobilité interne d'un agent de bibliothèque du service culturel et afin d'assurer une continuité de service, il est demandé de créer un poste sur les grades d'adjoint du patrimoine principal de 2ème ou de 1ère classe, à mi-temps (17,5/35ème). Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint du patrimoine sera supprimé, après avis du comité technique.

6) En raison de la démission de la responsable de la collecte sélective du service gestion des

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 juin 2018

n°2

page 2/4

déchets et afin d'assurer une continuité de service, il est demandé de créer un poste sur le grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade de technicien sera supprimé, après avis du comité technique.

7) Dans le cadre du développement des projets et services numériques portés par la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et afin d'assurer un accompagnement et une montée en compétences des agents des services concernés par les nouveaux outils, il est demandé de créer au sein du service commun numérique, un poste de chargé de projets liés aux usages numériques. Ses principales missions seront de :

- Accompagner les projets numériques et s'assurer de leur bonne compréhension et mise en application par les utilisateurs.*
- Organiser la diffusion des informations du service numérique à destination des utilisateurs des outils numériques*

Et de manière plus opérationnelle, il ou elle sera chargé/e de :

- participer à la rédaction de cahier des charges et à la communication nécessaire aux projets en lien avec le service communication*
- organiser la formation et les supports et accompagner dans l'utilisation des nouveaux outils*
- accompagner la mise en oeuvre des projets dans les services concernés*
- concevoir les indicateurs nécessaires pour le suivi optimal des projets*
- élaborer des procédures fonctionnelles*
- évaluer les impacts sur l'organisation*

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- d'un diplôme de niveau bac+3 minimum*
- d'une expérience de la conduite de projets en collectivité territoriale*

8) La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault souhaite poursuivre les missions engagées depuis 2015 pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti et la forte incitation auprès des particuliers en vue de rénover leur logement. Une vingtaine de communes du territoire ayant d'ores et déjà manifesté leur intérêt de contribuer au service Commun du développement durable pour mener également ce type de missions, il convient de renforcer l'équipe du service et il est demandé de créer un poste de conseiller en énergie partagé sur le grade de technicien territorial. Ses principales missions seront de :

- Réaliser le pré-diagnostic énergétique des communes :
 - analyse des factures de fluides (énergie, eau, carburant) et suivi énergétique des**

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 juin 2018

n°2

page 3/4

consommations (Via un logiciel de suivi).

- conseils d'amélioration des performances énergétiques (isolation, système de chauffage, électricité, éclairage public...).

- rédaction de rapports, présentation des bilans aux communes et proposition de programme pluriannuel d'investissement.

- *Assurer l'assistance au montage de projets visant l'efficacité énergétique et énergies renouvelables :*
 - *conseils techniques en efficacité énergétique, informations et veille réglementaire.*
 - *aide à la définition des besoins et recherche de financements.*
- *Produire des actions d'information/sensibilisation auprès des élus et des techniciens :*
 - *réunions d'information, conférences thématiques.*
 - *création de documents de sensibilisation thématiques.*
 - *participation à l'animation de réseaux locaux.*

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel le cas échéant.

9) En raison du départ en retraite d'un professeur de basson du Conservatoire Clément Janequin et afin d'assurer une continuité de service, il est demandé de créer un poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (4/20ème). Le poste créé précédemment sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe sera supprimé, après avis du comité technique.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°1 du bureau du 14 mai 2018 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour le tableau les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs et de créer les postes suivants :

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 juin 2018

n°2

page 4/4

- 1) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,
- 2) 1 poste sur les grades d'adjoint administratif principal de 2ème ou de 1ère classe ou de rédacteur, à temps complet ,
- 3) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème ou de 1ère classe, à temps complet,
- 4) 1 poste sur le grade de rédacteur, à temps complet.
- 5) 1 poste sur les grades d'adjoint du patrimoine principal de 2ème ou de 1ère classe, à temps non complet (17,5/35ème),
- 6) 1 poste sur le grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet,
- 7) 1 poste sur le grade d'attaché, à temps complet,
- 8) 1 poste sur le grade de technicien, à temps complet,
- 9) 1 poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique ou d'assistant artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (4/20ème).

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2018.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 20/06/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER